

**Motion au CA du jeudi 3 décembre 2020**  
**présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, les**  
**représentants des parents d'élèves (fcpe et peep) du Collège Jasmin-les-Iles à Agen**

**Objet : Soutien aux enseignants de Melle et de Bordeaux.**

Nous tenons à exprimer notre soutien sans réserve aux collègues de Melle et de Bordeaux, ainsi qu'à tous les enseignants et élèves de France réprimés pour l'exemple suite aux manifestations contre les E3C.

Des conseils de discipline se sont déroulés du 12 au 16 octobre et nous avons appris que la Rectrice de l'Académie de Poitiers persiste dans sa volonté de réprimer nos collègues pour des faits de grève ; elle a prononcé des sanctions allant du blâme au déplacement d'office. La rectrice de Bordeaux lui emboîte le pas en convoquant 3 collègues du lycée François Mauriac pour un conseil de discipline.

Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos collègues de Melle et l'arrêt total de la répression anti-syndicale et de toutes les mesures et procédures engagées contre les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes du Bac Blanc partout en France.

Notre institution prétend défendre la liberté d'expression, alors que la « loi pour une école de la confiance » vise à museler celle des personnels.

Elle prétend être à nos côtés, alors que l'hommage à notre collègue Samuel Paty a été odieusement réduit au strict minimum au dernier moment, pendant le week-end précédant la rentrée des classes. Elle prétend être à nos côtés alors que Christine Renon, professeur des écoles épuisée par la surcharge de travail et l'absence de soutien de sa hiérarchie, n'a pas eu droit aux « honneurs de la République » quand elle a mis fin à ses jours.

L'Éducation n'a pas besoin de grands discours et faux-semblants quand un collègue est assassiné atrocement juste parce qu'il faisait son métier. L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public, de l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement de l'Éducation prioritaire, d'un plan d'investissement d'urgence, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale, etc.), et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail sûres et sereines.

Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes dans l'Éducation Nationale car nous considérons qu'en le faisant nous défendons la qualité du service public de l'Éducation Nationale et donc l'intérêt général, ce qui est la genèse même de notre statut de fonctionnaire.

## Motion au CA du jeudi 3 décembre 2020

### Présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, les représentants des parents d'élèves (fcpe et peep) du Collège Jasmin-les-Iles à Agen

#### Objet : Gestion de la crise sanitaire dans l'Éducation Nationale.

Les enseignants sont particulièrement insatisfaits de la gestion de la crise sanitaire dans les collèges, surtout depuis le retour des vacances de la Toussaint. Les enseignants du collège s'attendaient à un renforcement du protocole sanitaire, à son application réelle et non théorique (ils constatent l'impossible distanciation sociale dans les couloirs et les salles de classe par exemple), ils s'attendaient au recrutement d'agents supplémentaires pour le nettoyage, la systématisation des tests de dépistage, le dédoublement des classes au collège. 700 personnes travaillent quotidiennement dans notre collège, prévu pour 550 élèves. Cela aggrave le risque sanitaire. Alors que la dangerosité du virus n'est plus à prouver (décès / ou nombreuses séquelles), nous, personnels enseignants et de vie scolaire, sommes exposés depuis septembre au risque de contamination sur notre lieu de travail, tout comme le sont les enfants et donc leurs familles. Il est scandaleux que la Covid ne soit pas reconnue comme maladie professionnelle ou accident du travail.

De plus, les conditions de travail et d'accueil des élèves, des enseignants et des AED sont particulièrement dégradées depuis septembre. Port du masque, changements de salles, manque d'espace dans les salles comme dans la cour, les travaux gênants, la distanciation impossible à la demi-pension. Nous, enseignants et personnels de vie scolaire, acceptons tout ceci de bonne grâce pour lutter contre la propagation de l'épidémie et assurer une scolarité nécessaire aux élèves. Par contre, ce que nous n'acceptons pas, c'est que le ministère considère cette année scolaire comme normale, qu'il fasse comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements. La remise en vigueur du jour de carence en juillet, l'ajout de tâches supplémentaires (PIX, évaluations nationales, évaluations d'établissement, continuité pédagogique pour les élèves cas contact et positifs, ...), la poursuite de la suppression d'emplois enseignants (déjà 7 500 en 4 ans dans le second degré), l'absence de recrutement de conseillers d'orientation, montrent l'obstination et le déni volontaire de la réalité de la part du ministère. Cette déconnexion grandissante entre le ministère et le terrain est fortement dommageable.

Nous nous sentons méprisés et maltraités.

Nous demandons :

- un réaménagement et un allègement des programmes car le rattrapage pédagogique des élèves et les conditions de travail dégradées empêchent un fonctionnement normal de l'enseignement ;
- l'abandon du jour de carence et de toute tâche supplémentaire ;
- le recrutement de personnels dans l'éducation nationale : enseignants, conseillers d'orientation, aesh, aed, cpe, personnel administratif, infirmiers scolaires ;
- une écoute respectueuse et constructive de nos attentes.

## **Motion au CA du jeudi 3 décembre 2020**

**Présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation , les représentants des parents d'élèves (fcpe et peep)du Collège Jasmin-Iles à Agen**

**Objet : Revalorisation salariale des personnels de l'Éducation Nationale.**

La revalorisation « historique » des salaires des personnels annoncée par le ministre J. M Blanquer n'est pas à la hauteur des attentes des personnels de l'Éducation nationale. En effet, l'indemnité de début de carrière (39 euros/mois) ne concernera que 30% des personnels. La prime d'équipement (150 euros par an), outre son montant ridicule, ne couvrira même pas l'achat de consommables pour une année, et exclut les professeurs documentalistes et des CPE.

Nous demandons à ce que la revalorisation salariale concerne TOUS les personnels titulaires ou non, y compris les AED et les AESH et à ce qu'elle porte tant sur la rémunération que sur la progression de carrière.

Les enseignants français ont décroché en matière salariale par rapport à leurs collègues d'autres pays, mais aussi par rapport à d'autres catégories de salariés de même qualification. Un véritable plan doit être mené pour aboutir à une revalorisation digne de ce nom. Le seul rattrapage des pertes de pouvoir d'achat dues au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 exige des sommes considérables (275 euros par mois pour un enseignant certifié au 8ème échelon) ; beaucoup plus que les 400 millions d'euros prévus au budget 2021.

Si le gouvernement ne revalorise pas les salaires, la crise des recrutements va s'accroître. Les bons étudiants iront travailler dans d'autres filières. Enseigner devient et deviendra de plus en plus un métier par défaut. Faute de candidats sérieux et parce qu'il faut des adultes devant les élèves, on recrutera de plus en plus n'importe qui, sans contrôler la qualité des cours dispensés. Pour rendre notre métier plus attractif, le salaire doit être absolument revalorisé.